



Procès-verbal du conseil municipal du 28 juin 2025

Début de la séance : 9h05

Présents : Alain MESBAH-SAVEL (président de séance), Sylvain BOSC, André VICTOURON, Fabienne FROMENTOUX, Catherine GAUTHIER, Jessica MOTTIN, Bernard MINODIER, Jean-Marc COULAUD, MAGNOULOUX Bernard

Absents : Axel CABLÉ, Agnès ORÈVE (pouvoir à Patrick MARGAND), Tanguy ANTRESSANGLE

Secrétaire de séance : Patrick MARGAND

Quorum : 7

Approbation du PV du conseil municipal du 12 avril 2025

Ordre du jour :

1. Exonérations fiscales pour les communes classées « FRR bénéficiaire »

Présenté par M. Yann BRISSARD

Afin de corriger une délibération du 29/03/2025 dont le texte n'a pas été accepté par la préfecture, il est proposé au conseil municipal :

- De retirer la délibération n°2025-011, portant sur le même sujet et dont la rédaction comportait des imprécisions rendant sa portée ambiguë.
- D'exonérer de taxe d'habitation sur les résidences secondaires, les locaux classés meublés de tourisme et les chambres d'hôtes.
- D'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, les logements qui sont, en vue de leur location, acquis et améliorés au moyen d'une aide financière de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat par des personnes physiques.
- D'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, les hôtels, pour les locaux affectés exclusivement à une activité d'hébergement, les locaux classés meublés de tourisme et les chambres d'hôtes.

Pour à l'unanimité (11)

2. Convention de servitude d'utilité publique avec ENEDIS travaux d'enfouissement du réseau Haute Tension

Présenté par M. Alain MESBAH-SAVEL

Monsieur le maire informe le conseil municipal que dans le cadre des travaux d'enfouissement d'une ligne électrique de 400 Volts, une portion de ligne sera enterrée sous la voirie publique de la parcelle suivante :

- ZN n°0014 (Les Halemans)

Considérant la nécessité :

- D'autoriser la présence de servitudes d'utilité publiques sur la parcelle concernée permettant ainsi de procéder aux travaux d'enfouissement,
- De signer avec ENEDIS, une convention de servitudes dans le cadre de la réalisation d'enfouissement d'une ligne électrique de 400 Volts

Le conseil municipal doit décider :

- De consentir à l'installation de servitudes d'utilité publiques sur la parcelle cadastrée ZN n°14 propriété de la commune de Saint-Victor,
- D'approuver les termes de la convention de servitudes propre à cet enfouissement d'une ligne électrique de 400 Volts,
- Et d'autoriser monsieur le maire à signer la convention de servitude avec ENEDIS ainsi que tous documents et avenants liés à ce dossier

Pour à l'unanimité (11)

3. Modification des statuts du SDE 07 (Territoire d'Énergie Ardèche)

Présenté par Mme Jessica MOTTIN

Pour donner suite à la mise à jour des statuts du SDE07 (nouvelle dénomination « Territoire d'Énergie Ardèche »), il est demandé au conseil municipal :

- D'approuver les statuts modifiés du SDE07 annexés à la présente délibération ;
- D'inviter monsieur le maire à notifier la présente délibération au président du SDE07 (Territoire d'Énergie Ardèche) et à madame la préfète de l'Ardèche ;
- D'inviter madame la préfète de l'Ardèche à prendre un arrêté fixant les nouveaux statuts sous réserve du respect des conditions d'approbation visées à l'article L. 5211-20 et L. 5212-7-1 du CGCT.

Pour à l'unanimité (11)

4. Adhésion de Saint-Félicien au SIESP

Présenté par M. Sylvain BOSC

L'adhésion étant ajournée, il n'y aura pas de délibération ce jour.

5. Frais scolaires Préaux

Présenté par M. Sylvain BOSC

Le montant de la demande de participation aux frais scolaires d'un élève de la commune à l'école publique de Préaux pour la saison 2024-2025 est de 531,00 €/élève.

Pour (7)

Contre (4) > Fabienne FROMENTOUX ; Bernard MAGNOULOUX ; Bernard MINODIER ; Jean-Marc COULAUD

Questions diverses :

• Retour sur l'Ardéchoise 2025

La participation de la commune a été très appréciée par les cyclistes s'arrêtant au stand de ravitaillement bien que partis depuis 30 à 45 minutes de Saint-Félicien. Le conseil municipal souligne le travail des décorations dans la commune, effectués par les bénévoles à l'initiative de Mme Virginie Descombes

• Point sur la saison touristique 2025

Cette année, les réservations des touristes pour le début du mois de juillet ont été tardives. Le pot d'arrivée sera organisé le 20 juillet.

- **Point sur la fibre**

Les dernières servitudes ont été signées.

Les fourreaux ont été posés à Pouyol par les ouvriers municipaux qui ont effectué un excellent travail.

- **Point sur la restauration scolaire**

Le traiteur du Saint-Vic' arrête de faire la distribution des repas sur le plateau cet été.

Le nouveau prestataire préparera les repas à Tournon avec une liaison froide.

Les autres communes vont sélectionner le même prestataire afin de limiter les frais de distribution lors de la tournée. La livraison sera organisée deux fois par semaine.

La commune doit se doter d'un frigo dimensionné aux besoins de l'école et pouvant stocker deux repas par enfant pour permettre un repas de secours en cas de problème du prestataire.

Les réservations des repas pour l'école devront être faites la semaine d'avant (et non plus pour le lendemain).

- **Point sur les clochers du village et de Navas**

Saint-Victor :

Le clocher du village a l'axe de la cloche usé. Il faut le remplacer.

Navas :

Attente d'un devis pour réparer les dégâts de la foudre. La nouvelle porte d'entrée a été commandée pour son remplacement. Elle sera à ouverture automatique.

- **Point sur les travaux de la salle de Deyras**

Les travaux vont commencer fin octobre (changement des huisseries) avec pose de volet à commande électrique.

Il sera également créé une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite.

Prochain conseil municipal : 4/10/2025 sauf nécessité impérieuse durant l'été